

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

E. LEVASSEUR

Statistique quinquennale de l'instruction primaire : 1906-1907

Journal de la société statistique de Paris, tome 51 (1910), p. 174-181

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1910__51__174_0

© Société de statistique de Paris, 1910, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

II

STATISTIQUE QUINQUENNALE DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE

1906-1907

Le Ministre de l'instruction publique vient de publier la statistique de l'enseignement primaire et de la remettre, au mois de décembre 1909, aux membres du Parlement. Les tableaux de détail de cette statistique, qui sont dressés au ministère sous le contrôle du président de la commission de statistique de l'enseignement primaire et extraits en très grande partie des données que consignent chaque année dans les états de situation les inspecteurs primaires, se rapportent à l'année scolaire 1906-1907; le rapport, préparé par le président, discuté et arrêté par elle, commente ces tableaux et donne pour chaque matière l'état numérique des faits dans les cinq années précédentes, de manière à relier la publication à la publication quinquennale précédente et à former ainsi une chaîne continue des faits.

Dans l'intervalle de deux publications quinquennales, les tableaux les plus importants sont publiés dans l'*Annuaire statistique de la France*.

On sait que le premier volume publié sous les auspices de la commission porte sur l'année scolaire 1876-1877. Le second est un gros volume dans lequel se trouvent reproduits les principaux tableaux des statistiques antérieures depuis l'an 1829. Le présent volume est le huitième de la collection. Il comprend sept parties : première partie, population à instruire ; deuxième partie, moyens d'instruction, inspection, écoles, classes, maîtres, préparation des maîtres ; troisième partie, élèves ; quatrième partie, instituteurs auxiliaires ; cinquième partie, Paris et les villes de plus de 100.000 habitants ; sixième partie, résultats de l'enseignement ; septième partie, statistique financière ; en outre, des appendices sur la statistique comparée de l'enseignement primaire dans les pays civilisés et autres matières.

Nous ne pouvons que résumer brièvement les principales données numériques qui caractérisent la situation actuelle.

La population à instruire. — En premier lieu la population à instruire. Elle comprend les enfants de deux à six ans qui peuvent fréquenter les écoles maternelles et les classes enfantines, mais ne sont pas astreints à l'obligation ; les enfants de six à treize ans revolus, période de sept années qui est celle de l'obligation scolaire, les enfants de plus de treize ans qui fréquentent les écoles primaires élémentaires et plus encore les écoles primaires supérieures, et ne sont pas soumis à l'obligation.

De deux à six ans le recensement de 1901 a compté (Algérie non comprise) 2.649.000 enfants. Les écoles maternelles en ont reçu 579.000 en 1906-1907 (1).

(1) Les écoles maternelles de France renfermaient, en 1906-1907, 626.305 enfants, parce qu'il y en avait de plus de six ans.

On constate une diminution de près de 100.000 environ sur l'année 1901-1902 par suite de la fermeture d'un grand nombre d'écoles maternelles privées, car, dans les écoles publiques, il y a eu dans l'intervalle des cinq années une augmentation de 58.000 enfants (1).

En réalité, le nombre des enfants de cet âge qui fréquentent une école est bien supérieur à 626.000 parce qu'il y avait, en 1906-1907, 738.000 enfants de moins de six ans révolus dans les classes enfantines dépendant d'une école primaire et même dans les classes primaires. D'où il résulte que la moitié à peu près des enfants de deux à six ans vont à une école.

Au-dessus de l'âge scolaire, de treize à seize ans, le recensement de 1901 a compté en France 1.960.000 adolescents. La statistique scolaire de 1906-1907 a enregistré 349.000 adolescents de cet âge dans les écoles primaires, dont 87.668 étaient dans les cours complémentaires ou dans les écoles primaires supérieures. Cette statistique ne tient pas compte de ceux qui se trouvaient dans les établissements d'enseignement secondaire (2).

Le groupe le plus important de beaucoup est celui des enfants d'âge scolaire. Le dépouillement du recensement de 1906 n'étant pas terminé, la statistique de l'enseignement a dû prendre pour base de son calcul les résultats du recensement de 1901. Ils donnent 4.497.298 enfants de six à treize ans révolus, à savoir 2.249.016 garçons et 2.248.282 filles. Entre les deux derniers recensements connus (1896 et 1901) le nombre total des enfants de cet âge a diminué de 147.592, conséquence de l'affaiblissement de la natalité. Cette diminution s'est produite à chaque recensement depuis celui de 1886 qui avait donné 4.729.511 enfants de cet âge.

La natalité ayant continué à décroître, la statistique de 1911-1912 donnera certainement un nombre d'enfants d'âge scolaire moindre que celle de 1906-1907.

Les écoles. — Laissons de côté les écoles maternelles et examinons les chiffres relatifs aux écoles primaires, lesquels comprennent les écoles primaires élémentaires (3) et les écoles primaires supérieures. Le nombre total, Algérie comprise, était de 85.232 en 1901-1902 et de 81.653 en 1906-1907. Il y a donc eu une diminution. Sur quelles catégories a-t-elle porté ? Ce n'est pas sur les écoles publiques puisque le nombre a passé de 67.847 en 1901-1902 à 68.580 (4) en 1906-1907, augmentation de 733 écoles. Si l'on pénètre davantage dans le détail, on trouve que les écoles de filles ont gagné 337 écoles (5), les écoles mixtes 831, et que les écoles spéciales aux garçons en ont perdu 323. La cause de ce changement est la détermination que de petites communes, dont la population est tombée au-dessous de 400 habitants, ont prise, n'étant plus obligées par la loi d'entretenir une école spéciale de filles, de réunir leurs deux écoles spéciales en une seule école mixte.

(1) En Algérie, il y avait en tout 25.550 enfants dans les écoles maternelles, avec augmentation dans les écoles publiques et dans les écoles privées depuis 1901-1902.

(2) En 1906-1907, ils étaient au nombre de 87.199 en France et de 3.013 en Algérie. La statistique a eu connaissance de 2.648 enfants élevés dans leurs familles.

(3) Dans les écoles primaires sont compris les cours complémentaires.

(4) Parmi les 68.580 écoles publiques de 1906-1907, il y a 247 écoles temporaires.

(5) Sur 36.584 communes en France, il y en a 20.922 qui ont une école publique spéciale de filles, 214 qui, ayant plus de 500 habitants et n'ayant pas d'école publique de filles, ont une école privée spéciale aux filles. Il y a 3.654 communes (sur 18.523) de moins de 500 âmes qui ont une école publique de filles.

Le plus grand changement qui s'est produit dans les écoles publiques est la substitution d'écoles laïques à des écoles congréganistes. Ces dernières étaient encore au nombre de 3.559 en 1901-1902; elles ne sont plus qu'au nombre de 452 en 1906-1907 et ce ne sont que des écoles de filles (390) ou des écoles mixtes (62).

Des changements plus considérables se sont produits dans les écoles privées comme suite de la suppression de l'enseignement congréganiste par la loi du 7 juillet 1904. Le nombre total de ces écoles était de 17.385 en 1901-1902 (France et Algérie); il est de 13.073 en 1906-1907 : diminution de 4.312, c'est-à-dire d'environ un quart.

Le département de la Seine est naturellement celui qui possède le plus d'écoles privées : 1.053 dont 822 spéciales aux filles ou mixtes.

Les écoles privées comprenaient, en 1901-1902, 2.568 écoles laïques et 14.817 écoles congréganistes; en 1906-1907, 11.583 écoles laïques et 1.490 écoles congréganistes. Les écoles congréganistes ont pris la forme laïque. Les écoles spéciales aux filles dominent de beaucoup; en 1906-1907, elles étaient au nombre de 9.787 dont 1.168 congréganistes.

De sorte que le total des écoles congréganistes, publiques ou privées, qui était de 18.376 en 1901-1902, se trouve réduit à 1.942 en 1906-1907.

Le nombre des écoles primaires supérieures (lequel, avons-nous dit, est compris dans le total des écoles) a passé de 302 à 364; celui des cours complémentaires (lesquels ne sont pas des écoles) a passé de 1.524 à 1.670. Sur ces totaux il y a 4 écoles privées et 648 cours complémentaires privés.

Les classes. — Le nombre des classes est naturellement plus considérable que celui des écoles : 146.158 classes pour 81.653 écoles. Les écoles privées ont proportionnellement plus de classes que les écoles publiques; 272 classes pour 100 écoles de garçons, 263 pour 100 écoles de filles, tandis que la moyenne pour les écoles publiques est 189 et 183.

Sur 100 écoles laïques il y en a 64 qui n'ont qu'une classe, tandis que sur 100 écoles congréganistes, il n'y en a que 29 dans ce cas; au contraire, les écoles de 5 classes et plus figurent à raison de 21 % pour les écoles congréganistes et de 5,6 seulement pour les écoles laïques et même de 3,8 pour les écoles publiques laïques. Nous verrons, en parlant des élèves, quelle est la raison de cette différence.

Il y a, dans la catégorie des écoles publiques, 1.608 écoles à une classe qui ont de 51 à 80 élèves et même plus : ce qui est regrettable, un seul maître ne pouvant que très difficilement en conduire un aussi grand nombre. Il se trouve, en outre, dans les écoles à plus d'une classe, 3.523 classes qui sont dans le même cas. Par contre, il s'est trouvé 12.897 écoles qui avaient moins de 20 élèves; le nombre de ces écoles a même quelque peu augmenté par suite de la diminution de la population des petites communes et il y a des écoles qui ont un nombre d'élèves bien inférieur à 20.

Les maîtres. — Le nombre total des instituteurs (France et Algérie) en 1906-1907 était de 151.914, nombre supérieur à celui des classes, parce que les directeurs d'écoles comptant au moins 6 classes peuvent être déchargés de classe. 1.237 directeurs et directrices d'écoles publiques sont dans ce cas. Ainsi, dans les écoles publiques où le nombre des classes est de 112.988, celui des instituteurs et institutrices, y compris les auxiliaires est de 114.965, plus 385 suppléants départemen-

taux et 157 suppléants communaux, au total, 115.507. C'est une augmentation de 6.893 depuis 1901-1902; elle consiste presque entièrement en institutrices adjointes qui ont été substituées à des congréganistes.

Il n'y a plus d'instituteurs publics congréganistes; mais il y avait encore, en 1901-1902, 5.697 institutrices publiques congréganistes dirigeant une école ou faisant le service d'adjointe; il n'y en a plus que 788 en 1906-1907.

Dans les écoles mixtes publiques on compte beaucoup plus d'instituteurs que d'institutrices, parce que les instituteurs font en même temps fonction de secrétaire de la mairie. Toutefois, la proportion des institutrices a augmenté depuis 1901.

Dans le nombre des instituteurs publics sont compris 5.514 directeurs, directrices et maîtres d'école primaire supérieure ou de cours complémentaires.

Aux 115.507 maîtres et maîtresses de l'enseignement public il y a à ajouter le personnel de l'enseignement privé qui se compose, en 1906-1907, de 36.467 maîtres et maîtresses; en 1901-1902 il en comptait 50.459. Aussi, quoique le contingent des écoles publiques ait augmenté, le total général a diminué : 151.914 au lieu de 159.073 en 1901-1902.

Somme toute, en réunissant les deux enseignements, on trouve 35.816 laïques de plus et 42.975 congréganistes de moins.

De période en période le nombre des instituteurs et institutrices pourvus de brevet, surtout du brevet supérieur, a été en augmentant. Il ne reste plus en 1907 dans les écoles publiques et privées que 609 instituteurs et 4.235 institutrices non pourvus du brevet, bien qu'ils soient en règle avec la loi du 15 juin 1881. Au lieu de 62.820 en 1901-1902, il y a, en 1906-1907, 82.902 instituteurs et institutrices qui sont pourvus du certificat d'aptitude pédagogique, diplôme sans lequel un instituteur ne peut plus aujourd'hui être nommé titulaire.

Les écoles normales primaires fournissent la plus grande partie du personnel nécessaire au recrutement des écoles publiques : 6.689 instituteurs et 7.797 institutrices en cinq ans. Des deux écoles normales supérieures d'enseignement primaire, il est sorti chaque année 50 à 60 maîtresses de celle des institutrices fondée à Fontenay-aux-Roses en 1879 et une quarantaine de maîtres de celle des instituteurs, fondée à Saint-Cloud en 1882. Chaque année il y a une vingtaine de mille brevets élémentaires dont les trois quarts à des femmes et environ 5.000 brevets supérieurs; mais toutes les jeunes filles qui passent l'examen ne se destinent pas à l'enseignement. Le nombre des brevets supérieurs est en accroissement : 8.700 en 1907. Environ 7.000 certificats d'aptitude pédagogique ont été délivrés, dont les deux tiers à des institutrices.

Les élèves. — Le nombre officiel des élèves de l'enseignement primaire comprend tous les enfants qui ont été inscrits pendant tout le cours ou pendant une partie seulement de l'année scolaire dans une école publique ou privée. Toutefois, la statistique évite, autant que possible, de compter plus d'une fois les élèves qui ont changé d'école dans le cours de l'année. La statistique de l'enseignement primaire ne comprend pas les élèves des classes primaires dans un établissement secondaire, ni les enfants qui reçoivent l'instruction dans leurs familles.

Le nombre total des élèves inscrits en 1906-1907 est de 5.585.025, dont 5.451.094 en France et 133.931 en Algérie. En France, ce nombre est pour ainsi dire stationnaire; il a varié dans l'espace de cinq ans entre 5.431.598 (1903-1904)

et 5.451.094 (1906-1907). Le nombre le plus fort que la statistique ait enregistré jusqu'ici en France est celui de 1889 : 5.521.220. Depuis 1889, il y a eu légère diminution ou léger accroissement suivant les années, sans que le total ait atteint de nouveau 5 millions et demi.

Les filles étaient jadis en minorité, elles égalent presque les garçons aujourd'hui : 2.776.702 filles et 2.808.323 garçons.

La très grande majorité des élèves se trouve dans les écoles publiques : 4.583.053, en augmentation de 407.478 sur l'année 1901-1902. Sur le total de 1906-1907 il y a 4.542.531 élèves dans les écoles laïques, en augmentation de 620.530, soit de 6 % et 40.522 dans les écoles congréganistes (presque exclusivement des écoles de filles), en diminution de 213.052, soit de 84 %.

Les écoles mixtes publiques ont plus d'élèves qu'il y a cinq ans, parce qu'elles sont, comme nous l'avons dit, en plus grand nombre : 664.418 élèves en 1901-1902 et 708.873 en 1906-1907 (Algérie non comprise).

Les écoles privées ont beaucoup perdu. Le total de leurs élèves (France et Algérie) est tombé de 1.374.709 en 1901-1902 à 1.001.972, diminution de 372.737. A cette diminution s'est ajoutée la transformation des écoles congréganistes, l'enseignement congréganiste ayant été supprimé par la loi du 7 juillet 1904.

Il y avait 1.256.381 élèves dans les écoles privées congréganistes en 1901-1902 (France et Algérie) ; il n'y en a plus que 187.691 en 1906-1907. En compensation il y avait 1.183.783 élèves dans les écoles privées laïques ; il n'y en a plus que 814.281 en 1906-1907. Le changement, relativement à l'enseignement, est moins considérable qu'il n'apparaît dans la statistique, parce que la plupart des écoles ainsi transformées ont conservé en partie le même personnel et presque toujours le même caractère d'union de l'éducation religieuse à l'instruction.

Le nombre moyen des élèves par école varie beaucoup d'un département à l'autre, suivant l'importance des communes. Ainsi dans le département de la Seine, dont la plupart des communes ont une population nombreuse, on trouve 416 élèves en moyenne par école publique de garçons, 385 par école publique de filles, 147 par école privée de garçons, 78 par école privée de filles.

A l'opposé, dans les départements de la Savoie et du Cantal où prédominent les petites communes, on trouve des moyennes, d'une part, de 56 pour les écoles publiques de garçons, de 50 pour les écoles publiques de filles, et, d'autre part, de 94 pour les écoles privées de garçons et de 69 pour celles de filles.

On peut se demander quelle est la cause de cette supériorité des écoles privées dans des départements qui ont beaucoup de petites communes. Il est facile de la découvrir. Dans le Cantal, par exemple, il n'y a que cinq communes ayant plus de 2.000 habitants agglomérés ; ces cinq communes possèdent treize écoles publiques dont le nombre moyen des élèves est de 133 pour les garçons et de 147 pour les filles, et vingt-trois écoles privées dont le nombre moyen des élèves est de 118 pour les garçons et de 83 pour les filles. Donc, si l'on compare les communes comparables, c'est-à-dire celles où les écoles publiques et écoles privées se trouvent à côté les unes des autres, la supériorité dans le Cantal revient aux écoles publiques. Si celles-ci ne l'ont pas dans la moyenne générale, c'est qu'il y a une école publique dans chacun des petits villages et même des hameaux qui ne fournissent qu'un nombre très faible d'élèves, tandis que dans ces villages il n'y a pas ou il n'y a que très rarement une école privée, laquelle n'aurait pas le moyen d'y vivre.

Le nombre des élèves de l'enseignement primaire supérieur mérite une mention spéciale. Il est en progrès : 68.611 élèves en 1901-1902 (France et Algérie), 87.668 en 1906-1907, sur lesquels il y en a 75.496 dans les écoles publiques (30.031 dans les cours complémentaires, 45.465 dans les écoles primaires supérieures) et 12.172 dans les écoles privées (11.659 dans les cours complémentaires et 513 dans les écoles primaires supérieures).

On s'est beaucoup préoccupé, surtout pendant ces derniers temps, de la fréquentation. Il est certain qu'elle n'est pas à beaucoup près aussi assidue qu'il serait désirable. Cependant, d'après les états de situation des inspecteurs primaires qui reproduisent les données des bulletins de statistique fournis par les instituteurs, elle ne paraît pas, comme moyenne générale, aussi faible qu'on le dit parfois. Voici en effet les résultats généraux pour la France.

Étant donnés 100 enfants inscrits dans le cours de l'année scolaire, il y en avait 88,3 inscrits en décembre 1906 et, sur les 88,3, il y en avait 78,2 présents; en juin 1907, 86,5 inscrits et 74,6 présents; dans les écoles privées, sur 91,2 inscrits en décembre, 84,6 présents, et sur 91,9 inscrits en juin 83,8 présents, mais dans les unes et dans les autres la fréquentation a un peu fléchi depuis cinq ans.

On comprend que le nombre des inscrits pendant un mois soit toujours ou presque toujours inférieur au nombre total de l'année, puisqu'il peut y avoir constamment des entrées et des sorties, par raison de déplacement des familles, maladie des enfants et autres causes. On comprend aussi que l'assiduité soit plus complète dans les écoles privées où les enfants appartiennent d'ordinaire à des familles plus aisées et les parents tiennent plus à profiter de l'école, parce qu'ils paient l'écolage. En été les inscriptions et la fréquentation baissent beaucoup dans les écoles publiques, surtout parce qu'un grand nombre d'enfants sont employés alors à des travaux agricoles, surtout à la garde des troupeaux. C'est ainsi que, dans les Hautes-Alpes, la fréquentation en juin ne représente que 56 % des inscriptions; dans la Haute-Loire, 58; dans la Lozère, 43 ⁽¹⁾. La loi sur l'obligation scolaire est dans ce cas tout à fait inexécutée, ce qui est très regrettable. Les maires, dans ces communes, n'usent pas de l'autorité et ils ne sont pas soutenus par la commission scolaire, qui, dans la plupart des cas, ne fonctionne pas.

Voilà les données principales de la statistique des écoles, des maîtres et des élèves. Le changement le plus considérable qui en ressort est l'accroissement de l'enseignement public aux dépens de l'enseignement privé et dans l'enseignement privé la substitution de l'étiquette laïque à l'étiquette congréganiste. On peut recueillir aussi dans les institutions auxiliaires des faits intéressants.

Les institutions auxiliaires. — Les cours d'adultes, qui ont eu des fortunes diverses depuis 1830, ont reçu depuis une quinzaine d'années une forte impulsion. Le nombre de ces cours qui durent de deux à quatre mois à raison de quatre heures par semaine, n'était que de 8.288 (France et Algérie) en 1894-1895; il s'est élevé à 48.248 donnant l'instruction complémentaire et diverse.

Outre les cours faits par des instituteurs et institutrices, il y a à enregistrer les cours des sociétés d'instruction populaire, les cours du soir professés par des syndicats, des bourses du travail, des chambres de commerce, qui donnent en général

(1) Dans le département de la Lozère, la fréquentation dans les écoles privées descend à 57.

un enseignement technique. Le nombre des élèves atteindrait, d'après les chiffres fournis par l'inspecteur général, 590.000, dont plus de 30.000 pour le département de la Seine, non compris les auditeurs des conférences. Les bibliothèques scolaires sont restées à peu près stationnaires ; mais le nombre des lecteurs a augmenté au Musée pédagogique.

Les caisses d'épargne scolaires ne sont pas en faveur auprès de l'administration, comme elles l'ont été jadis et leur nombre a diminué ; ce qui est regrettable. Mais en compensation, la mutualité scolaire est en progrès ; l'inspecteur général a enregistré 3.272 sociétés scolaires de secours mutuels et de retraites qui groupaient 719.000 enfants en 1906-1907.

D'autre part, il s'est formé des sociétés de secours mutuels d'instituteurs et d'institutrices publics qui augmentent en nombre et qui groupaient, en 1906-1907, 63.000 membres. Dans cette statistique ne sont pas comprises les institutions de patronage et de mutualité des établissements privés.

Les résultats. — La statistique est très mal outillée pour mesurer les résultats de l'enseignement. Les résultats moraux ne sont pas du domaine des chiffres : ils sont d'un autre ordre. Les résultats positifs de l'instruction ne sont pas beaucoup mieux connus. Le nombre des candidats admis au certificat d'études primaires a été de 221.317 en 1906-1907, moitié filles et moitié garçons, en augmentation d'environ 14.000 sur l'année 1901-1902. Le nombre des certificats d'études primaires supérieures a augmenté d'un millier. Mais ces augmentations n'impliquent pas nécessairement un progrès correspondant de l'instruction. L'instruction que déclarent avoir les jeunes gens inscrits sur les listes de recrutement est l'indice que l'on cite le plus souvent ; or, en 1906, il y a eu 96,5 % des conscrits qui ont déclaré savoir lire, 94,8 % qui ont déclaré savoir lire et écrire ; 63 % avaient reçu une éducation plus développée. Un autre indice est celui des mariés qui signent leur acte de mariage ; il y a eu, en 1905, 97 % des époux et 95,6 des épouses qui l'ont fait. Ces indices prouvent bien peu. Dans son rapport au Président de la République, le Ministre de l'instruction publique dit que « le Ministre de la guerre pourrait peut-être fournir des renseignements plus précis au moyen de l'examen que passent au régiment les jeunes gens quand ils sont incorporés ».

Deux recensements de la population fournissent une comparaison qui nous paraît intéressante. Sur 1.000 individus de 6 à 20 ans, le recensement de 1872 en avait compté 626 sachant lire et écrire ; celui de 1901 en a compté 866 sur 1.000 individus de 5 à 20 ans.

Dans le tableau de la population répartie par âges en 1901, on voit que les générations de 10 à 30 ans sont de beaucoup celles qui comptent le moins d'individus ne sachant pas lire ni écrire ; or, ce sont celles qui ont été dans les écoles depuis 1880. Le progrès est manifeste ; mais il se rapporte à des périodes antérieures à celle de la dernière statistique quinquennale de l'enseignement primaire.

La dernière partie de cette statistique est consacrée aux finances de l'enseignement public. Sur cette matière les chiffres sont précis. On resterait cependant beaucoup au-dessous de la réalité si l'on se bornait à additionner les nombres contenus dans les chapitres de la loi de finances ou du compte définitif relatifs à l'enseignement primaire. Leur total en 1907 a été de 193,3 millions répartis entre l'inspection primaire (2,4 millions), les dépenses obligatoires de l'enseignement primaire

(175,2), les dépenses facultatives et diverses (6,9), les dépenses des écoles normales (8,8).

Les communes ont contribué de leur côté pour 90 millions, à savoir 60,5 millions pour dépenses obligatoires et 29,5 pour dépenses facultatives et diverses. Le total général est de 283,3 millions, en excédent de 46,7 millions, sur la dépense de 1902.

Les dépenses de construction ne figurent pas dans ce total. Elles ont été en 1907 de 30,4 millions fournis par l'État, les départements et les communes. Ce compte ne comprend que les communes qui ont obtenu une subvention de l'État. Celles qui ont construit sans avoir recours à l'État (1) échappent à son contrôle : tel est, par exemple, le cas de Paris, qui a dépensé environ 1.300 millions de ce chef de 1879 à 1907. Il y aurait encore à ajouter 803.000 francs pour construction ou réparation d'écoles normales payés par l'État.

En divisant le total des dépenses d'enseignement et des dépenses connues de construction par le nombre des élèves des écoles maternelles et des écoles primaires, on trouve pour 1907 une moyenne de près de 70 francs par élève. Nous ignorons absolument quel est le total des dépenses de l'enseignement privé. Mais en supposant qu'elle soit par élève la même que pour l'enseignement public, on trouverait, étant donnés 1.112.000 élèves des écoles maternelles et des écoles primaires privées, une dépense d'environ 78 millions qui s'ajouteraient aux dépenses publiques. C'est toutefois une pure hypothèse dans le calcul de laquelle n'entre pas le loyer des bâtiments.

E. LEVASSEUR.